

DEC181562DR07

**Décision portant nomination de Mme Sophie REYSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5304 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod »**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5304 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod » et nommant Mme Anne REBOUL en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR5304<sup>1</sup> en date du 18/09/2018 ;

Considérant que **Mme Sophie REYSSET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26, 27 février 2018 et les 03, 04, 05 avril 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Sophie REYSSET**, *assistante ingénieur*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5304 intitulée « Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod », à compter du 01/01/2019.

**Mme Sophie REYSSET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Sophie REYSSET**, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bron, le 24/09/2018

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS  
Pour le délégué régional empêché  
Adjointe au Délégué Régional

Visa du président de  
l'Université Lyon 1

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)